



**Autodrome
CHAUDIÈRE**



Vallée-Jonction

**RÈGLEMENTS 2018
NASCAR
SPORT COMPACT AMATEUR**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Types de voitures.....	4
2. Moteur.....	5
3. Échappement.....	6
4. Suspension.....	7
5. Roues et pneus.....	8
6. Sécurité.....	9
7. Poids et hauteur.....	10
8. Attribution des numéros.....	11
9. Attribution des points.....	12
10. Immatriculation.....	13
11. Autocollants.....	14
12. Licence NASCAR.....	15

INTRODUCTION

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique, et sa décision sera finale. Si l'inspecteur juge qu'une voiture est construite de façon trop professionnelle, il peut refuser celle-ci.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'AC a la priorité sur celle-ci.

Les règles et / ou les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et / ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

Toutes les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

1. Type de voitures

- 1.1 Voiture STOCK D'ORIGINE, 4 cylindres ou 6 cylindres, japonaise ou européenne.
- 1.2 Ordinateur d'origine et de l'année du véhicule.
- 1.3 La voiture doit être complète, incluant : (fausses ailes, mais le plastic doit être enlevé), vitre avant, boîtier du filtre à air (boîte filtre à air peut être remplacé par un P-FLOW), etc.
- 1.4 L'intérieur de la voiture doit être vidé de tout ce qui brûle (sièges passagers, tapis, tissus)
- 1.5 Aucune pièce ou accessoire haute performance acceptée.
- 1.6 Pas de 4 roues motrices, anti-patinage, traction intégrale, blower ou turbo.
- 1.7 Hood pin obligatoire.
- 1.8 La voiture doit être acceptée par le directeur de course, sa décision est finale et irrévocable.

2. Moteur

- 2.1 4 cylindres ou 6 cylindres, 150 hp et moins.
- 2.2 Aucune entrée d'air forcée d'aucune manière.
- 2.3 Aucun antigel.
- 2.4 Moteur d'origine de l'année du véhicule.

3. Échappement

- 3.1** Le silencieux doit être enlevé.
- 3.2** Le tuyau d'exhaust doit sortir sous la voiture du côté passager obligatoirement.
- 3.3** Aucun tuyau dans l'habitacle du pilote.
- 3.4** Headers interdits.

4. Suspension

- 4.1 Aucune pièce de suspension **modifiée**, de course **ou de performance pour alléger les roues** ne sera acceptée.
- 4.2 Hauteur 5 pouces avec pilote.
- 4.3 **Aucune pièce ne peut être modifiée.**
- 4.4 **Sera toléré spring rubber (1 rang) accepté par coil.**

5. Roues et pneus

- 5.1 Quatre roues d'origine ou remplacement direct.
- 5.2 (Camber) 2 pouces maximum toléré à l'avant côté droit seulement, mesuré au bas de la roue de la jante au haut de la jante.
- 5.3 Pneus acceptés : pneus de rue série 60 et + de même dimension, . Pas de pneus d'hiver.
- 5.4 Maximum 16 pouces.
- 5.5 Tread Wear minimum: 300

6. Sécurité

- 6.1 Extincteur 2.5 lbs bien fixé à bord de la voiture obligatoire.
- 6.2 Habit de course en nomex sera obligatoire après 3 courses. Aucunes manches courtes ou bermudas.
- 6.3 Casque DOT obligatoire et Hans fortement recommandé
- 6.4 Enlever moulures, miroirs côtés, lumières avant et arrières. Vitres de côté et arrières doivent être enlevés obligatoirement.
- 6.5 Numéro sur le toit et dans les portes, minimum 20 pouces de haut.
- 6.6 Filet obligatoire dans la porte du chauffeur.
- 6.7 La voiture doit avoir une belle apparence, ressemblance de « style stock car ».
- 6.8 Ceintures et sièges de courses avec cage ou « roll bar » obligatoire.
- 6.9 Siège baquet d'origine OK. Une plaque d'acier de 16 pouces X 3/16 X longueur de la porte ou un «X» peut être installé dans la porte du pilote. « ROLL BAR » 2 ou 4 points ou cage fortement recommandée à la satisfaction de l'inspecteur.
- 6.10 Les portes de côté doivent être soudées.
- 6.11 La batterie à l'intérieur de l'auto bien fixée accepté.
- 6.12 La ligne à essence doit être sous le véhicule.
- 6.13 Les freins devront être efficaces sur les 4 roues.
- 6.14 Réservoir à essence doit être à sa place d'origine.
- 6.15 Une voiture non-conforme aux normes de l'Autodrome Chaudière pourra être refusée de participer à un programme.

7. Poids et hauteur

- 7.1** La répartition du poids est maximum **53,0%** à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE) avec le pilote. Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux « bolts » d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Un contrôle très sévère sera fait sur cet item.
- 7.2** Aucune voiture en bas de 2000 livres.
- 7.3** Hauteur du sol : 5 pouces minimum avec pilote, mesurée entre les deux pneus avant et arrière sans obstacle.
- 7.4** 100 livres seront ajoutées côté droit de la voiture à tous les 2 victoires en finale.

8. Attribution des numéros

Les numéros sont attribués par l'Autodrome Chaudière aux détenteurs de licence NASCAR uniquement en vigueur. Il est donc recommandé de respecter les échéanciers afin de conserver les droits sur votre numéro.

9. Attribution des points

Les points sont attribués au pilote et non à la voiture inscrite ou au numéro selon les procédures de courses de l'Autodrome Chaudière.

10. Immatriculation

Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

11. Autocollants

- 11.1 Le haut du pare-brise doit être réservé à l'autocollant du commanditaire majeur de la série (s'il y a lieu). Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.
- 11.2 Des autocollants des partenaires de la série (s'il y a lieu) devront être collés obligatoirement sur les ailerons des autos. Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.
- 11.3 L'organisation fournira 1 autocollant à l'équipe de course par saison. Une exception pourra être faite dans le cas d'un bris lors d'une course à Vallée Jonction. Il pourra être possible d'en acheter avant une course au coût de 20 \$.
- 11.4 Ils doivent être obligatoirement apposés sur votre véhicule pour être en mesure de participer au fond de points NASCAR. Vous devrez les installer sur les ailes avant obligatoirement. Le surplus pourra être installé sur le rocker panel ou le bas de la porte à partir de l'aile avant vers l'arrière



12. Licence NASCAR

- 12.1** La licence NASCAR est obligatoire pour tous les pilotes. Un pilote ne peut faire partie d'un programme sans avoir sa licence NASCAR.
- 12.2** La licence NASCAR n'est pas obligatoire pour les équipiers mais l'équipe de gestion de l'Autodrome Chaudière la recommande fortement.
- 12.3** Dans le cas de courses inter-piste, les licences NASCAR des autres pistes seront honorées.

Tous les détails concernant les frais de licence NASCAR se trouvent ici.